



## **Déclaration liminaire au comité national du FIPHFP - 5 mars 2020**

Le dernier rapport d'activité témoigne de la qualité du travail du personnel du FIPHFP mené au service de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce rapport démontre aussi l'aide apportée par le Fonds dans l'accompagnement des employeurs à mettre en place une politique handicap.

Chaque année, les administrations recrutent plus de 30 000 agents en situation de handicap, soit deux fois plus qu'en 2009 et il y a eu 170 000 maintiens depuis 2006.

La mise en place d'une convention passe par les services de la caisse des dépôts et son réseau des Délégués Territoriaux au Handicap (DTH)

La caisse des dépôts affiche environs 60 personnes en soutien de l'établissement public mais ces agents n'ont pas la totalité de leur activité consacrée au Fonds.

Le système informatique n'est toujours pas opérationnel et cela pèse sur la charge de travail des équipes du FIPHFP.

Les 11 personnes employées par l'établissement public sont fortement sollicitées pour, gérer, représenter le fond, répondre aux demandes ministérielles.

Deux d'entre-elles sont en arrêt de travail, la CFDT s'inquiète et alerte pour celles encore en place.

Le FIPHFP, depuis plus de deux ans désormais, applique un plan d'actions en direction des Cap emploi et notamment la formation des conseillers.

Les règles d'entrée dans la Fonction publique pour une personne en situation de handicap sont méconnues des conseillers des OPS et de Pôle emploi.

Après deux années d'insistance, le FIPHFP vient juste d'obtenir dans le cadre de sa relation avec l'AGEFIPH, le juste équilibre entre ses interventions financières, le nombre de prestations réalisées et le suivi précis des interventions des Cap emploi au bénéfice de la Fonction publique, il serait regrettable que tout ce travail soit anéanti.

Le FIPHFP travaille aux côtés des employeurs publics afin qu'ils développent des dispositifs efficaces et personnalisés de maintien dans l'emploi pour leurs agents.

Il s'agit de l'une des spécificités du Fonds: accompagner les employeurs dans la durée en s'appuyant sur des partenaires tels que les nouveaux OPS ou Comète France.

La difficulté de participation du FIPHFP, liée au manque de personnels, dans ces différentes instances pose la question de l'intégration et de la prise en compte de la dimension « fonction publique » dans le cadre des travaux conduits par ces instances.

La CFDT demande un renforcement des effectifs de l'établissement public et une aide plus conséquente apportée par la caisse des dépôts.

La CFDT demande le calcul d'une cotisation universelle basée sur la masse salariale, ce nouveau modèle économique devant permettre à minima de stabiliser les ressources du FIPHFP.

La CFDT demande un système du type « bonus / malus » qui permettrait de valoriser les bonnes pratiques et les efforts des administrations.